



## Union Départementale des Syndicats CGT de Savoie

Intervention de la CGT au Conseil d'Administration  
de la CAF du 22 septembre 2023

Les mandaté(e)s CGT sont intervenus dans ce CA qui abordait la déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027 au niveau de la Savoie.

Pour résumer, cette COG acte la suppression de 4 Emplois à temps plein d'agents et une diminution de 10% soit 111 000€ des dépenses de fonctionnement.

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, de la branche famille de la Sécurité Sociale a été adopté au mois de juillet par une majorité du conseil d'administration de la CNAF. Le Medef s'est abstenu et la CGT a voté contre.

La CGT s'est toujours opposée par principe à cette contractualisation. Elle impose des masses financières limitatives aux CAF et des règles budgétaires contraignantes sur le fonctionnement et l'action sociale, ceci au détriment des usagers.

Les promesses de gains de productivité, de la et des COG précédentes, grâce à l'automatisation n'ont pas été tenues. Pour autant, les suppressions de postes prévues ont été effectives et restent d'actualité : pour la CAF de Savoie ce sera un rendu de 3,94 ETP durant cette nouvelle COG.

Comment allons-nous rétablir un fonctionnement normal et tenter de maintenir un délai de traitement et une qualité de service satisfaisants ?

Les moyens humains sont insuffisants, tout comme les moyens financiers, puisque la CAF de la Savoie devra faire face à une diminution des dépenses de fonctionnement de 10%, soit 110 588 euros.

De façon générale pour l'action sociale, la CGT souligne une volonté ambitieuse de la COG 2023-2027, de renforcer ou d'innover dans certains domaines, comme par exemple celui de la petite enfance. Cependant la CGT s'opposera toujours au financement de structures privées et continuera d'afficher sa volonté de garantir un accès aux droits pour tous.